

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 13 avril 2012  
(convocation du 2 avril 2012)

Aujourd'hui Vendredi Treize Avril Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10h  
Mme. FAYET Véronique à Mme. SAINT-ORICE Nicole à partir de 10h30  
Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11h  
Mme. BREZILLON Anne à Mme. CHAVIGNER Michèle  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry  
M. DELAUX Stéphan à M. GAÜZERE Jean-Marc  
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard  
Mme. DESSERTINE Laurence à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10h45  
Mme. DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques  
M. EGRON Jean-François à Mme. LACUEY Conchita  
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques  
Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean

M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime  
M. JOANDET Franck à M. CHAUSSET Gérard  
M. LOTHAIER Pierre à M. SIBE Maxime  
M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien  
M. MILLET Thierry à M. QUERON Robert  
M. MOGA Alain à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10h55  
Mme. PARCELIER Muriel à M. FAVROUL Jean-Pierre  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick  
M. RAYNAL Franck à M. SOLARI Joël  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10h45  
Mme. WALRYCK Anne à M. DUPOUY Alain

**LA SEANCE EST OUVERTE**

|                                                                                                                                                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Ville du Bouscat - Salon du Livre jeunesse du 21 au 24 mars 2012 - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation</b> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Madame CARTRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La commune du Bouscat organise depuis 10 ans le salon du Livre jeunesse qui se déroule cette année du 21 au 24 mars. Après avoir exploré le thème de la gourmandise en 2011, le salon du livre invite le jeune public à se glisser dans l'univers du conte pour son édition 2012.

Cette manifestation réunit des auteurs, des illustrateurs, des libraires et des éditeurs régionaux et nationaux afin de favoriser les rencontres littéraires avec la jeunesse.

Le salon a pour objectifs prioritaires :

- ◆ de favoriser la rencontre du jeune public avec l'écrit et d'aborder l'écrit sous toutes ses formes
- ◆ de promouvoir le livre et la lecture
- ◆ de réunir tous les acteurs de la chaîne du livre et d'inciter les publics de la Ville et de la Région Aquitaine à les rencontrer au cours de cette manifestation littéraire

Pendant quatre jours, le livre prend vie et devient une fête à travers des animations diversifiées auxquelles participent tous les publics : rencontres d'auteurs, lectures, contes, expositions, ateliers d'écriture, ateliers et découvertes multimédias et numériques, concours d'écriture et de dessin, ateliers de création de costumes et de décors, vente d'ouvrages et séances de dédicaces, projection de films d'animation, etc.

Dans le cadre de sa préparation et de sa mise en oeuvre, le salon compte de nombreux partenaires : l'Éducation Nationale, les libraires, les éditeurs régionaux et nationaux, les associations locales, l'agence Ecla, etc.

La participation de la Communauté Urbaine a été prévue dans le contrat de co-développement de la Ville du Bouscat détaillée dans la fiche action 13.

Pour cette manifestation, la commune du Bouscat a sollicité de la Communauté Urbaine une subvention à hauteur de 10 000 € pour un budget subventionnable de 64 855€ T.T.C répartis comme suit :

| <b>DEPENSES</b>          | <b>€ TTC</b>  | <b>RECETTES</b>    | <b>€ TTC</b>  |
|--------------------------|---------------|--------------------|---------------|
| Auteurs                  | 14 600        | Etat               | 2 000         |
| Conteurs                 | 2 800         | CRA                | 2 000         |
| Ateliers                 | 8 700         | CG 33              | 1 000         |
| Expositions              | 615           | CUB                | 10 000        |
| Animations de rue        | 2 630         | Commune du Bouscat | 49 855        |
| Mise en lumière du salon | 4 800         |                    |               |
| Gardiennage              | 650           |                    |               |
| Frais de personnel       | 7 000         |                    |               |
| Fournitures              | 500           |                    |               |
| Journée professionnelle  | 560           |                    |               |
| Communication            | 22 000        |                    |               |
| <b>TOTAL</b>             | <b>64 855</b> |                    | <b>64 855</b> |

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n°2011/0778 relative à l'évolution des compétences et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole »,

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** le salon de Livre jeunesse relève d'un fond d'aide aux communes,

**DECIDE**

**Article 1** : L'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € à la Ville du Bouscat pour l'organisation du salon du Livre jeunesse qui se déroulera du 21 au 24 mars 2012,

**Article 2** : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée, relative au règlement de la subvention précitée,

**Article 3** : La dépense relative au règlement de cette subvention sera imputée au budget de l'exercice en cours : chapitre 65, article 657341, fonction 900, CRB UA01.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et Républicains s'abstient

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 avril 2012,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
4 MAI 2012

PUBLIÉ LE : 4 MAI 2012

Mme. FRANÇOISE CARTRON